



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 6960

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les relations entre la RFA et l'URSS en matière aérospatiale. Selon Le Figaro du 27 octobre 1988 (interview de M H-A Vogels), et Aviation Magazine du 15 novembre 1988 (editorial de M Jacques Marmain), des relations étroites ont été nouées entre les deux pays, à la demande des Soviétiques, au Salon de Hanovre en mai dernier. Après qu'une première réunion de travail à Hanovre eut réuni M Systov, ministre soviétique de l'industrie aéronautique, son adjoint M Ichovikov et M Riedl, secrétaire d'Etat ouest-allemand à l'aéronautique, accompagnés de M Vogels et surtout de M F-J Strauss, ministre résident de Bavière et président du conseil de surveillance d'Airbus Industrie, on est passé au concret lors d'une réunion à Moscou en août dernier où une délégation allemande, menée par MM Riedl et Vogels, a proposé cinq groupes de travail consacrés : 1o à l'ingénierie industrielle ; 2o à la construction de cellules d'avions (les Soviétiques aimeraient construire avec la RFA un avion de transport de 3e niveau) ; 3o aux moteurs ; 4o aux techniques spatiales ; 5o aux matériaux. Les Soviétiques ayant accepté ces propositions, une commission mixte a été formée et des experts des deux pays se rencontrent régulièrement. Alors que notre industrie aérospatiale est à la pointe dans tous les domaines, alors que l'URSS constitue un immense marché potentiel, il lui demande s'il est envisagé de négocier des accords similaires.

Texte de la réponse

Reponse. - La France et l'Union Soviétique disposent depuis 1968 d'un instrument de contacts et de coopération dans le domaine de l'industrie aéronautique civile analogue à celui qui aurait été récemment créé entre la RFA et l'URSS. Il s'agit du groupe sectoriel Industrie Aéronautique, dont le fonctionnement s'exerce dans le cadre de la « petite commission » de coopération franco-soviétique. Le flux d'échanges suscité dans le cadre de ce groupe sectoriel est resté jusqu'à présent limité mais les représentants de la puissance publique au sein du groupe se tiennent en concertation avec des industriels de l'aéronautique civile pour développer les activités dans les directions qui correspondraient à l'intérêt des industries aéronautiques françaises. Ces contrats sont menés avec le souci de la protection du patrimoine technique national, et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6960

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3723